

Règlement « La Courvalienne »

Article 1 : Organisateurs

La Courvalienne est une course nature organisée par le CSE Pochet . Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse pochetce@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

La Courvalienne aura lieu le 16 octobre 2022 à Guimerville. Elle est composée de deux courses : 15 km et 5 km

- **5 km** : une course nature de 5 km sur route, chemin et forêt. Départ à 10h00
- **15 km** : un trail de 15 km, sur route, chemin et forêt. Départ à 09h30 (un ravitaillement au 8ème km (sur chaque ravitaillement, il y aura de l'eau, des fruits et des barres de céréales)

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, dans la salle ancien restaurant du Courval . Le départ sera donné dans la cour du COURVAL. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 5 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).
- Le 15 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).

3-2 : Mineurs

~~Les mineurs peuvent s'inscrire sur à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir~~

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).

- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur courvalienne.adeorun.com. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur courvalienne.adeorun.com/inscrits. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 5 km : 5 euros jusqu'au 09 octobre puis 7 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions
- Le 15 km : 10 euros jusqu'au 09 octobre puis 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MACIF pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par le CSE via des dossards avec code barre. Le logiciel de chronométrage sera [GmCAP](#)

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 15 km : les 3 premiers de la catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (V1,V2,V3,V4), en homme et en femme
- Le 05 km : les 3 premiers de la catégorie JEUNE (cadets, juniors, espoirs), SENIOR et MASTER (V1,V2,V3,V4), en homme et en femme

Un lot ainsi qu'une médaille sera distribuée sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). ~~Tout abandon de matériel, tout jet de déchet,~~ hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

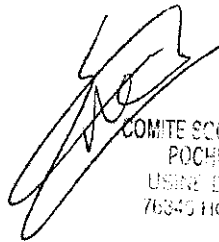
Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Le CSE Pochet du Courval

Guimerville le 26/07/22



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
POCHET DU COURVAL
USINE DE GUIMERVILLE
76345 HODENG AU BOSQ